

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JANVIER 2026

06- Objet : DSP PORT DE BUZET-SUR-BAISE - AVENANT N°4 POUR LE CHANGEMENT DE DELEGATAIRE

N° Ordre : DE-005-2026

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au tourisme

Nomenclature : 1.2.3 Délégations de service public Avenants

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation régulière du Président du 22 janvier 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (33) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : -

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : -

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre : M. Dominique HANROT, suppléant

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU et Patrick GOLFIER

Pompey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (10) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à Mme Laurence BENLLOCH et M. Michel DAUNES à Mme Isabelle SALIS

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ à Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à M. Sébastien CRUSSIÈRE

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Alain LORENZELLI

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Patrick GOLFIER, M. Nicolas LACOMBE à Mme Edith

BUSQUET, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Henri de COLOMBEL

Membres absents excusés (4) :

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Lasserre : M. Serge PERES, suppléé par M. Dominique HANROT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Membres absents non excusés (6) :

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lavardac : M. Georges BARBARA

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Secrétaire de séance : M. Nicolas CHOISNEL a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Votants : 43

Absents : 20

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 10

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence développement économique et tourisme,

Vu la convention de délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion du port de Buzet-sur-Baïse à effet du 2 septembre 2013, pour une durée de 15 ans, signée avec la société Aquitaine Navigation,

Vu la délibération n°DE-003-2018 du 31 janvier 2018 approuvant par avenant n°1 le rachat majoritaire des parts de la société Aquitaine Navigation par la société Nicol's Yacht et autorisant la signature d'un avenant de transfert sans changement de raison sociale,

Vu la délibération n°DE-042-2022 du 23 mars 2022 actant par avenant n°2 la cession de la DSP au profit de la société Nicol's Yacht,

Vu la délibération n°DE-044-2024 du 22 mai 2024 portant obligation de dépotage des plaisanciers du port de Buzet-sur-Baïse par avenant n°3,

Considérant que par courrier reçu le 13 janvier 2026, la communauté de communes a été informée du projet de transfert d'ici le 31 mars 2026 par la société Nicol's Yacht de l'ensemble de son activité de location de bateaux fluviaux sans permis et d'exploitation de bases nautiques, dont celle de Buzet-sur-Baïse, à la société Locaboat Plaisance, filiale du groupe Locaboat Développement auquel Nicol's Yacht appartient.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accepter le transfert de la convention d'affermage au profit de la société Locaboat Plaisance, étant rappelé que la cession doit s'entendre : de la reprise pure et simple, par le cessionnaire qui constitue un nouveau titulaire, de l'ensemble des droits et obligations résultant du précédent contrat ; qu'elle ne saurait être assortie d'une remise en cause des éléments essentiels de ce contrat.

L'avenant n°4, joint en annexe, vient préciser ces éléments.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la cession de la convention de délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion du port de Buzet-sur-Baïse à effet du 2 septembre 2013, pour une durée de 15 ans, au profit à la société Locaboat Plaisance – SIREN 310096664, sous réserve de réalisation des opérations juridiques et financières entre Nicol's et Locaboat Plaisance.

► **De signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment tout avenant/décision de transfert de convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

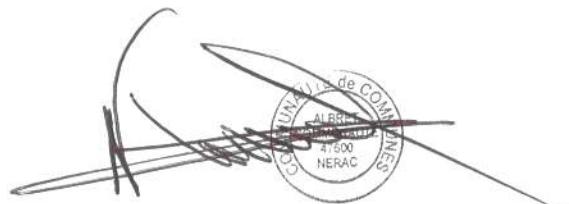
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Choisnel
Secrétaire de séance



Publication le : - 3 FEV. 2026